



ARRÊTÉ	N°	202301	0025	ST
--------	----	--------	------	----

Interdiction de circulation
Le jeudi 26 janvier 2023
De 09h00 à 16h30
Rue de la Heunière

Département de l'Eure
Commune de Saint-Marcel
55 Route de Chambray
27950 SAINT-MARCEL

Le Maire de la Ville de Saint-Marcel,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Considérant les travaux de voirie à réaliser Route de l'Ecouffe par la société BUISSON SARL sise rue de la Libération 27950 LA HEUNIERE à la demande de la commune de LA HEUNIERE,

Considérant la nécessité de prescrire toutes mesures propres à assurer la sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules sauf riverains sera strictement interdite durant la durée des travaux avec mise en place d'une déviation par une signalisation appropriée et réglementaire vers la départementale D64E.

Article 2 : L'intervention se fera sur 1 jour soit le jeudi 26 janvier 2023 de 9h00 à 16h30.

Article 3 : La pose, la gestion et l'entretien de la signalisation appropriée et réglementaire devront être entretenus par la société intervenante.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Maire, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'agent de police municipale, le demandeur, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché, publié au recueil des actes administratifs et dont ampliation sera adressée aux personnes suivantes :

- Monsieur le Commandant divisionnaire de Police, Chef de la C.S.P. Vernon,
- Monsieur le Chef de Corps du CIS Vernon,
- Les services de la SNA Transport, de la SNA Assainissement & de la SNA Environnement

Fait à Saint-Marcel, le 24 janvier 2023

Le Maire,

Hervé PODRAZA

